



Rogers Sugar Inc.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Pour diffusion immédiate

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ
AUX AGENCES DE DISSÉMINATION DES ÉTATS-UNIS NI ÊTRE PUBLIÉ AUX ÉTATS-UNIS

**ROGERS SUGAR INC.
DÉCLARE UN DIVIDENDE AUX ACTIONNAIRES**

Montréal, CANADA – le 1^{er} mai 2018 – Rogers Sugar Inc. (RSI) annonce que son Conseil d'administration a autorisé la déclaration d'un dividende trimestriel de 0.09\$ par action, à être payé, le ou avant le 20 juillet 2018, aux actionnaires inscrits au 30 juin 2018. Il s'agit d'un dividende admissible pour fins fiscales.

Pour de plus amples renseignements :

Mme Manon Lacroix
Vice présidente des finances, chef de la direction financière et secrétaire
Lantic Inc.
Tel: (514) 940-4350
Site web www.lantic.ca ou www.rogerssugarinc.com